

Service Acteur.fr – Lecteur de prêt Convention de prêt d'un lecteur SESAM-Vitale

Pour plus de rapidité, vous pouvez nous transférer ce document par fax ou mail et nous contacter ensuite pour un paiement CB de la prestation.



Nom* : Prénom* : Tél* :
Spécialité* :
Adresse professionnelle* :
Code postal* : Ville* :
Adresse e-mail* :
Type de Lecteur SESAM-Vitale demandé* : Lecteur fixe Lecteur ambulatoire

*Champs obligatoires

La société Aatlantide concède un prêt d'un lecteur SESAM-Vitale aux conditions suivantes :

-Descriptif du matériel prêté : lecteur de marque Ingenico ou Kapelse (selon type de lecteur demandé et disponibilité).
-Durée : Le prêt est consenti pour une période de **30 jours** à compter de la date d'envoi du lecteur. Tout dépassement de ce délai, sans accord préalable et écrit de la société AATLANTIDE équivaudra à une commande et le matériel sera automatiquement facturé au prix de 220 € TTC pour un lecteur fixe et 590 € TTC pour un lecteur ambulatoire. Le locataire s'engage à utiliser l'équipement suivant les spécifications du constructeur et à prendre toutes dispositions pour qu'il soit maintenu en bon état de marche pendant toute la durée du prêt.

-Garantie :
L'emprunteur devra manifester toutes les réserves nécessaires concernant aussi bien le contenant que le contenu des colis lors de la réception du matériel. Ces réserves devront être notifiées précisément au transporteur dès la livraison, sur le bon de livraison et devront être confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures suivant la réception. L'emprunteur s'engage à communiquer par écrit à la société Aatlantide ces réserves ou tout problème intervenu à la livraison du matériel.
A défaut de réserve, l'emprunteur reconnaît le très bon état du matériel ainsi que de son emballage et s'engage à le rendre dans le même état, toute défaillance lui étant imputable. Il s'engage à prendre en charge le prix des réparations causées par un sinistre quelconque se produisant pendant la durée du prêt.

-Transport :
Au terme de ce prêt, et si l'emprunteur ne désire pas acquérir le matériel désigné, celui-ci devra être retourné à la société AATLANTIDE dans son emballage et protections d'origine. Les frais de transport de retour du matériel sont à la charge exclusive de l'emprunteur.
-Réserve de propriété :
La société Aatlantide reste propriétaire du matériel jusqu'au paiement complet du prix de vente par le client. A défaut de paiement total, la société Aatlantide est en droit, sans formalité préalable et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client sans que celui-ci puisse s'y opposer, et à ses frais, la restitution du matériel. Les présentes conditions de reprise s'appliquent pendant la durée du prêt et en cas de vente jusqu'au paiement intégral du matériel.

Nous retourner un exemplaire signé, accompagné du montant forfaitaire du prêt : **65 € TTC**

-Adresse de réception du matériel (si différente de votre adresse professionnelle) :
.....
.....

Je certifie exacts, sous peine de nullité du contrat, les renseignements figurant sur le présent formulaire. Je reconnais d'ores et déjà avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation du service Acteur.fr, disponibles sur www.aatlantide.com.

Date :
Cachet et signature :

Pour souscrire au service Acteur.fr – Lecteur de prêt,
merci de retourner ce formulaire, à :

AATLANTIDE
11 A, chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN
Tél : 04 76 90 20 20 – Fax : 04 76 90 29 77
e-mail : infocom@acteur.fr